



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

Saint-Etienne, le 1er octobre 2015

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
primaire et maternelle

s/c de

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Service DIVEL

Objet : élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
– Saisie des résultats dans l'application ECECA-

Affaire suivie par
Aline AURELLE
Téléphone
04-77-81-41-16
Télécopie
04-77-81-41-05
Courriel
aline.aurelle@ac-
lyon.fr

11 rue des Docteurs
Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Je vous ai informé par une circulaire du 28 août 2015 de la date et des modalités des élections des représentants des parents d'élève au conseil d'école fixée le vendredi 9 octobre et samedi 10 octobre 2015 et de l'envoi ultérieur d'une note technique sur les modalités de saisie dans l'application ECECA.

Je vous précise que la saisie des résultats par les directrices et directeurs d'école aura lieu du 9 octobre au 13 octobre inclus, dans l'application ECECA et la validation départementale par la DSDEN, service DIVEL, aura lieu du 14 au 19 octobre 2015.

Je joins à ce courrier, une note technique de l'application ECECA et un guide d'utilisation. Toute la documentation est mise en ligne sur le site de la DSDEN de la Loire http://www.ia42.ac-lyon.fr/application-ececa,606861_fr.html

Cette année, l'envoi du procès verbal signé à la DSDEN est supprimé (cf 'Note Directeurs d'école). Le procès verbal signé doit être affiché dans votre école et gardé dans vos archives.

Je vous rappelle qu'en cas de problème d'accès à ECECA, vous devez contacter l'IEN de votre circonscription (gestion de l'accès) ou le guichet unique (problèmes techniques) au 04-72-80-64-88.

IMPORTANT

Suppression
de l'envoi du
procès verbal
à la DSDEN-
DIVEL

Pour l'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'éducation
nationale de la Loire par délégation, l'inspecteur de
l'éducation nationale adjoint

Cyril THOMAS